

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 10/06/2025

Date d'affichage : 23/06/2025

L'an **deux mil vingt cinq, le dix sept juin, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Michel BREQUIGNY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Michel BREQUIGNY en faveur de M. Christian BEAUDOIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Travaux du groupe scolaire : signature d'un avenant avec l'Entreprise ARCHI NORMANDIE

Monsieur le Maire explique à ses collègues qu'il convient de signer un avenant avec l'entreprise ARCHI NORMANDIE d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR (14) concernant la mission de maîtrise d'oeuvre des travaux de rénovation énergétique.

Le marché initial a été arrêté suivant un montant général provisoire de 69 445 euros comprenant le forfait provisoire de rémunération pour la mission basée sur un taux de rémunération de 8,5 % pour un coût prévisionnel des travaux de 814 700 euros HT.

Au vu des premières études, des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires (désamiantage, VRD...) augmentant significativement le montant prévisionnel des travaux.

Considérant, que les travaux prévus porteront également sur l'aménagement paysager de la cour d'école, la société ARHI NORMANDIE a souhaité s'adjoindre les compétences d'un bureau d'étude spécialisé.

De plus, suite à des négociations, le maître d'oeuvre a accepté de modifier son pourcentage de rémunération à 7,65 %.

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue de la phase APS est donc de 2 650 000,00 € hors taxes.

Les honoraires de la maîtrise d'oeuvre avec un taux de rémunération de 7,65 % sont donc fixés à 202 800,00 € hors taxes.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de délibérer sur le projet d'avenant n°1 permettant d'ajouter le cabinet EBAMO en co-traitant et de fixer le taux de rémunération à 7,65 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (par 18 Voix Pour), décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à cet avenant n°1 (joint en annexe)

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 23/06/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Véronique CAREL.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

